



N° SAU/104 - 16 novembre 1971

L'AÏD ES-SGHIR OU "PETITE FÊTE"

M. Borrmans

Le cycle liturgique de l'année lunaire musulmane connaît ses moments d'exaltation, ces fêtes chargées d'une tradition religieuse et enrichies de mille et une significations sociales et, parfois, folkloriques. Quatre de ces fêtes sont ordinairement chômées : l' 'Achûrâ, le 10 du premier mois de l'année, muharram (1), le Mouloud ou Mawlid nabâwi, anniversaire de la naissance de Muhammad, le 12 de rabî' 1, 3^{ème} mois de l'année musulmane (2), l'Aïd al-Kabîr ou Grande Fête, ou Fête des Sacrifices, 'Id al-adhâ, le 10 de dhû l-hijja, dernier mois de cette même année, au cœur même du pèlerinage à la Mekke (3). L'Aïd es-Sghir (ou al-'îd al-saghîr), elle, vient achever le dur mois de jeûne du Ramadân (4) et en constitue comme la "rupture" définitive et festoyée, d'où son autre non communément admis par la Tradition musulmane de "Fête de la Rupture (du jeûne)" ou al-fitr. C'est donc le premier jour du mois de chawwâl (10^{ème} mois de l'année hégirienne) que cette fête est célébrée : on en prolonge d'ailleurs les festivités, d'ordinaire, par une deuxième journée plus ou moins chômée.

Cette fête est marquée, au plan strictement religieux, et mis à part ce fait important, après le mois de Ramadân, que chacun reprend ses habitudes antérieures quant au rythme de ses repas, cette fête est marquée donc par une Prière particulière, essentiellement communautaire, Prière de la Rupture (salât al-fitr), et par une Aumône spéciale qui a nom Aumône de la Rupture (zakât al-fitr).

La Prière de la Rupture est assez semblable, quant à sa liturgie, à celle de la Grande Fête ou des Sacrifices, d'où l'appellation de Prière des Deux Fêtes qui lui est souvent donnée (salât al-'îdayn). C'est une pratique "sunna" et elle a gardé, plus que la prière cinq fois reprise chaque jour, certaines des formes les plus anciennes de la Prière musulmane ; elle ressemble en cela à la Prière pour demander la pluie (salât al-istisqâ) et à la Prière pour délivrer de l'éclipse (salât al-kuchuf). Elle ne comporte que deux rak'a-s (ou ensembles de gestes et de paroles qui constituent une "unité" liturgique ; cf. salât (document à venir et documents annexes), mais comprend la 'répétition du takbîr (Dieu est très grand, Allâh akbar) plus abondante que dans une prière ordinaire. Après cette Prière, qui est communautaire (on l'annonce en disant : al-Salât jami'atan), il y a d'ordinaire une khutba ou sermon, en deux temps. Dans sa préparation immédiate, à la différence des autres prières quotidiennes du vendredi, elle ne connaît ni premier Appel (adhan) ni dernier Appel (iqâma). Dans les grandes villes, en certains pays, on continue la tradition inaugurée par Muhammad, en l'an 2 de l'Hégire, d'accomplir cette Prière sur une vaste esplanade "en dehors des murs", appelée pour cela Musallâ : un mur très simple, blanchi à la chaux et comprenant une niche en son milieu, le mihrab indiquant la région de la Mekke, en est le seul élément architectural. Cette Prière doit se faire entre le lever du soleil et le moment où le soleil, ayant atteint son zénith, commence à décliner. On verra plus loin le texte classique d'Ibn Abî Zaid al-Qayrawânî, le malékite, concernant les rubriques de cette prière et les textes coraniques qui y sont ré-cités de préférence (Annexe 1).

L'Aumône de la Rupture consiste en une distribution de vivres à la fin du mois de Ramadan, telle qu'elle fut prescrite et réglementée par Muhammad en l'an 2 de l'Hégire. C'est là un devoir

obligatoire pour la majorité des Musulmans, bien que les Malékites ne la considèrent que comme pratique traditionnelle ou sunna. Au plus tard le 1^{er} jour de chawwal, tout musulman libre se doit donc de l'assurer pour lui-même et pour toutes les personnes dont l'entretien lui incombe légalement. Seul celui qui ne possède que ce qui lui est indispensable, à lui-même et aux siens, en est dispensé. Le quantum a été fixé selon une mesure de capacité de l'époque : un sâ' ou 4 mudd (mesures) des moyens d'existence normaux du pays pour chaque membre du ménage. Tous s'accordent pour faire des pauvres et des indigents les bénéficiaires de cette "aumône de rupture du jeûne". Certains en font bénéficier aussi tous ceux que le Coran prévoit déjà comme ayant un titre à percevoir une partie des revenus de l'aumône légale (zakât) : les aumônes sont seulement pour les pauvres, les indigents, ceux œuvrant pour elles, ceux dont les cœurs sont ralliés ainsi que pour les esclaves, pour les débiteurs, pour la lutte dans le chemin d'Allah et pour le voyageur" (Coran, 9,60). Il est certain que cette aumône fait partie, dans la conscience populaire, des devoirs du mois de Ramadan. On verra plus loin le texte du même Ibn Abî Zayd sur la question (Annexe 1) (5).

Ces deux obligations religieuses qui rassemblent la communauté musulmane locale dans une prière collective et un geste d'entraide qui en souligne la solidarité et la fraternité ne sont pas sans donner à cette fête une intense chaleur communautaire : chacun a revêtu des habits neufs, multiplie les visites aux amis et connaissances, offre et reçoit cadeaux de tous genres, échange enfin mille congratulations avec tous ceux qu'il rencontre. On a pu dire de cette fête qu'elle était celle de la "réconciliation sociale". On comprend donc l'importance qu'elle a prise au cœur de l'année liturgique musulmane comme au sein de la vie familiale : n'est-ce pas en ces jours de fête que les membres éloignés par le travail font retour au foyer paternel ou maternel ? L'allégresse y est infiniment plus grande qu'au moment de la "Grande Fête", à l'époque du Pèlerinage. La "Petite Fête" apparaît ainsi, psychologiquement et sociologiquement, comme plus importante que la "Grande Fête". Il est bon de le savoir, bien qu'elle n'en ait pas toute la signification religieuse, légaliste ou mystique. Qu'elle soit le moment privilégié de l'union sociale, c'est bien le témoignage que rend alors le Liban : "Il faut signaler que les manifestations nocturnes de la période du Ramadan constituent elles aussi un trait original de la vie sociale musulmane. L'iftâr (rupture) offre une occasion exceptionnellement féconde de réunions ; les autorités musulmanes lancent de la sorte de vastes invitations ; au Liban, le chef de l'État, qui est chrétien, sent le caractère en quelque sorte national de cette institution et invite à l'iftâr les notabilités musulmanes. C'est aussi l'époque durant laquelle toutes les conjonctions sont possibles, toutes les réconciliations réalisables, toutes les combinaisons esquissables : la vie politique peut prendre un nouveau départ" (in P. Rondot, *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui*, Paris, Orante, 1958, pp. 123-124). Venant après le "Carême" des Musulmans, cette "Petite Fête" n'est pas sans prendre un peu le caractère de la Pâque chrétienne, laquelle vient couronner le Carême de quarante jours ; les pays où vivent Chrétiens et Musulmans en dialogue quotidien ne sont pas sans ressentir cette projection réciproque de l'importance respective des Fêtes propres à chaque communauté religieuse. Il conviendrait d'être attentif aux "significations religieuses" intériorisantes que développent certaines prédications musulmanes, à l'occasion de cette fête.

Pour illustrer la variété des aspects de cette Fête de la Rupture du Jeûne, on a cru utile de reproduire ici, un peu en vrac, un certain nombre de textes qui, en autant d'Annexes, peuvent en souligner la valeur "légaliste" ou "sociale" suivant les situations, les lieux et les personnes. On prendra chacun des témoignages qui va suivre pour sa valeur, sans en extrapoler les conclusions ou les jugements.

M. B.

ANNEXE I

Extraits de *l'Épître sur les éléments de dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malékite*, par Ibn Zayd al-Qayrawanî (tr. Léon Bercher), Alger, Carbonol, 1949.

(pp. 99-101) La prière des deux fêtes est une pratique traditionnelle d'obligation. L'Imam et les fidèles sortent de chez eux pour s'y rendre après le lever du soleil et de manière à arriver au moment fixé pour la prière. Elle ne comporte ni appel, ni rappel. L'Imâm fait avec les fidèles deux rak'a-s dans lesquelles il récite à haute voix la première sourate du Coran, la sourate 87 et la sourate 91 et autres analogues. Dans la première rak'a, il dit sept fois le takbîr avant la récitation coranique, y compris le takbîr du commencement de la prière ; dans la seconde, il dit cinq takbîr, non compris celui qu'il doit dire en se relevant. Chaque rak'a comporte deux prosternations. Puis, il dit le tachahhud et le salut final ; puis il monte en chaire et fait le prône. Il s'assoit au

début et au milieu de celui-ci, puis il se retire. Il est recommandé qu'au retour il prenne un autre chemin qu'à l'aller. Cette recommandation vaut aussi pour les fidèles.

(pp. 139-141) La zakât al-fitr est une pratique traditionnelle obligatoire instituée par l'Envoyé d'Allah. Elle est due par tout musulman majeur ou mineur de l'un ou de l'autre sexe, libre ou esclave. Elle est pour chaque assujetti d'un sa' de la contenance du sa' du Prophète, de la nourriture la plus répandue dans chaque pays : froment, orge, orge dite sult, dattes, fromage cuit dit iqt, raisin sec, mil, sorgho ou riz. Selon une opinion, si le 'alas est la nourriture des habitants d'un pays donné, la zakât de la rupture du jeûne pourra être prélevée sur cette denrée qui consiste en de petits grains ressemblant au froment.

La Zakât al-fitr est acquittée pour l'esclave par son maître et pour l'impubère qui n'a pas de biens propres, par son père. Chacun doit payer cet impôt pour tout musulman vivant à sa charge et pour son affranchi-contractuel même s'il ne lui fournit plus d'aliments, car il n'en demeure pas moins un esclave.

Il est recommandable de s'acquitter de cette zakât dès l'aurore du jour de la rupture du jeûne. Il est également recommandé de rompre le jeûne ce jour-là avant de se rendre au musallâ, ce qui n'est pas le cas pour la fête des Sacrifices. Cependant, pour l'une comme pour l'autre fête, il est recommandable que le fidèle aille par un chemin et revienne par l'autre.

ANNEXE 2

Les trois Sourates de la Prière de la Rupture de Jeûne.

Sourate 1 (La Liminaire, Al-fâtiha).

Au nom de Dieu, le Bienfaiteur miséricordieux.
Louange à Dieu, Seigneur des Mondes,
Bienfaiteur miséricordieux,
Souverain du Jour du Jugement !
C'est Toi que nous adorons, Toi dont nous demandons l'aide ! Conduis-nous dans la voie droite,
La Voie de ceux à qui Tu as donné Tes bienfaits, qui ne sont ni l'objet de ton courroux ni les Égarés.

Sourate 87 (Le Très-Haut, al-A'lâ).

Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très-Haut,
Qui créa et forma harmonieusement,
Qui décréta le destin et dirigea
Qui fit sortir de terre le pâturage,
Et en fit un fourrage sombre !
Excepté ce que Dieu voudra. Il sait le notoire et ce qui est caché.
Nous te faciliterons l'accès à l'Aise suprême !
Édifie, si l'Édification doit être utile !
S'amendera celui qui craindra Dieu,
Tandis que, de l'Édification, s'écartera le Très Impie
Qui affrontera un feu immense
Dans lequel ensuite, il ne mourra ni ne vivra.
Heureux au contraire sera qui se sera purifié,
Aura invoqué le nom de son Seigneur et prié
Mais vous, Incrédules, vous préférez la Vie immédiate
Alors que la Vie dernière est meilleure et plus durable.
En vérité, cela se trouve certes dans les Premières Feuilles,
Les Feuilles d'Abraham et de Moïse.

Sourate 91 (Le Soleil, Al-chams).

Par le Soleil et sa clarté !
Par la Lune quand elle le suit !
Par le Jour quand il le fait briller !

Par la Nuit quand elle le couve !
Par le Ciel et Ce qui l'a édifié !
Par la Terre et ce qui l'a étendue !
Par l'Âme et ce qui l'a formée harmonieusement !
Et lui a inspiré son libertinage et sa piété !
Heureux sera celui qui aura purifié cette âme !
Malheureux sera celui qui l'aura abaissée !

ANNEXE 3

La Fête de la Rupture du Jeûne, dans la Tunisie traditionnelle,

(cf. Paul Marty, L'année liturgique musulmane à Tunis,
Revue des Etudes Islamiques, Cahier 1/1935, pp. 29-32).

Les cafés maures, les bains, les salons de coiffure, les magasins de victuailles et de jouets regorgent de monde ; les fours banaux à pain sont sans cesse remplis par les gâteaux que, de toute part, les mitrons leur apportent sur les planchettes. Les parents envoient aux fiancés et jeunes mariés des cadeaux, des étoffes, des parfums, des plats cuisinés, des plateaux de friandises et de pâtisseries.

Dès l'aurore, tous les fidèles accourent vers les mosquées et oratoires magnifiquement illuminés et ornés... (Après la cérémonie), chacun rentre chez soi et la fête populaire commence. Pendant trois jours, c'est en grand et de jour, le spectacle des nuits de Ramadan. Les jours de l'Aïd sont de plus les jours de visite de famille en famille, par une tradition et suivant des procédés qui offrent beaucoup d'analogie avec nos coutumes de premier janvier. On se souhaite une bonne fête, une heureuse année, on se congratule, on s'embrasse, les plateaux circulent chargés de friandises et de boissons, les vaporeux et espoirs parfument les invités et visiteurs d'eau de rose, de jasmin et de fleurs d'oranger. Et on continue chez les voisins.

L'Aïd eç-çerir est le jour des vêtements neufs. Les petits ne se tiennent pas de joie dans leurs atours brillants ; quand on n'a pas de vêtements neufs il faut tout de même trouver autre chose que les vêtements journaliers. Alors on va chercher au fond des coffres ou on loue d'antiques costumes, des habits passés de mode, des tenues de janissaires, etc... (aujourd'hui, on se met en "costume national" !) qui mettent une note pittoresque dans la rue et qui incitent certains à se demander s'il n'y a pas de mascarade dans ces manifestations. Mais cette idée doit être écartée ; Aid eç-çerir est une fête uniquement religieuse et toute conception de carnaval serait ici déplacée.

(Le premier vendredi qui suit l'Aïd est consacré spécialement à visiter les cimetières) la visite au cimetière du vendredi de l'Aïd est la commémoration suprême de l'année ; et l'affluence des visiteurs est si grande que toute circulation devient impossible aux alentours des cimetières... La première partie du jour est exclusivement réservée aux femmes. Midi sonnant, au coup de sirène, le cimetière est évacué par l'élément féminin et devient le domaine des hommes... Les heures consacrées aux morts n'ont d'ailleurs rien de lugubre ni de douloureux. D'après les croyances populaires, les morts sont là, présents et invisibles, prennent part à la fête et se réjouissent d'être réunis à la famille. Les femmes ont apporté des pâtisseries nombreuses et variées ; elles en mangent une partie et distribuent le reste aux pauvres qui, ce jour-là, y sont tous réunis : l'aumône aux pauvres est le repas des morts".

ANNEXE 4

La Fête de clôture du jeûne, 'Id al-Fitr, 1^{er} shawwal (11 mai 1956) (au Caire)

(cf. J. Jomier et J. Corbon, in Le Ramadan au Caire, en 1956,
in *MIDEO*, III (1956) pp. 62-64).

Le mois de Ramadan passa... La joie, par contre, de la fête finale fut universelle. Les familles qui ne renouvellent leur habillement qu'une fois par an choisissent le ramadan pour le faire. Et dans les rues du Caire, au jour de la fête finale, les habits neufs, aux couleurs vives, jettent partout une note d'allégresse. Tous, pauvres et riches, sont bien habillés. (On préfère étrenner les habits neufs à cette date car la fête des sacrifices n'est pas trop éloignée. Elle tombe deux mois et dix jours plus tard et les

habits sont toujours frais. Ils le seront encore pour le Nouvel An musulman, trois mois jour pour jour après la fête de la clôture du jeûne).

Les articles et les sermons donnés à cette occasion insistèrent sur la victoire et la paix. Ils préparèrent la fête un jour à l'avance, célébrant la victoire sur soi-même d'abord et la paix, ensuite que l'on désire dans la victoire pour tous les peuples musulmans en guerre : "Purifions-nous, disait le shaykh al-Bâqûrî. La fête apporte une atmosphère de contentement et de victoire à ceux qui ont vraiment jeûné". Et l'article d'Al-Ahrâm qui relatait cette déclaration, comportait ensuite une longue diatribe contre les excès de dépenses pour ces jours de fêtes : elles sont contraires à l'intérêt général et au bien particulier. L'article critiquait ensuite le plat traditionnel de morue servi, le jour de la fête, dans de nombreuses familles, car il ne convient pas à l'esprit de sobriété et de pureté de celui qui s'est purifié pendant un mois de jeûne). Le shaykh al-Bâqûrî en glosant la formule de salutation al-Salam 'alaykum, écrivait que l'Islam est la religion de la paix. Les musulmans sont tous frères. Dieu est leur Seigneur, Mahomet leur Prophète et la paix leur constitution. Et, un peu plus loin, les musulmans, disait-il, sont les gens les plus désireux de la paix, mais ils trouvent toujours des colonialistes qui pénètrent chez eux avec un cortège de maux. Enfin, après un mot sur la Palestine et l'Algérie, il invitait ses lecteurs à annoncer le joyeux message de la paix, en écartant de celle-ci les assauts du mal dans ces deux pays. Personne, concluait-il, n'est plus digne de la paix que ceux dont la religion est la paix (Fête et Paix, tel était le titre d'un autre article).

Le jour même de la Fête, le vendredi 11 mai 1956, la prière de clôture eut lieu dans toutes les mosquées. A cinq heures, les invocations de Allah akbar furent répétées par la foule des fidèles, le nombre de fois traditionnel. Elles furent suivies de la prière proprement dite et du sermon. La radio retransmit les cérémonies de la mosquée de l'Iman Hosayn, au Caire. Le sermon fut prononcé par le shaykh al-Bâqûrî qui prit comme thème la victoire : Victoire sur l'égoïsme et les passions. Il parla ensuite des familles, des cœurs qui doivent rejeter toute inimitié, il compara la fête du jour aux fêtes qui sont des fêtes de péché chez les autres tandis que : "Vous êtes la meilleure des communautés qui ait été produite pour les hommes" (Coran, 3,106/110). Et il termina en parlant des anges qui descendent et de Dieu qui exauce les prières.

Lorsque la fête tombe un vendredi, comme en 1956, elle revête un caractère spécial ; car les deux devoirs d'assistance à la mosquée se cumulent. Il y a la prière du matin dont nous venons de parler d'une part ; et la prière de midi du vendredi, d'autre part, est célébrée comme de coutume avec le sermon habituel. La radio retransmit la prière de midi de la mosquée de Sayyida Zeinab, au Caire. Le prédicateur prit pour thème les trois choses qui, selon le hadith, sont douces pour les cœurs : aimer pour Dieu, haïr en Dieu et avoir horreur du retour à l'infidélité. Sur le premier point, le prédicateur rappela que l'homme ne peut pas aimer Dieu en Lui-même. Nous n'aimons pas Dieu, dit-il, comme nous aimons les autres. Mais nous aimons les idées vertueuses, les prescriptions que Dieu a données pour diriger le monde. Aimer le bien pour quelqu'un, c'est aimer Dieu ; aimer un réformateur, c'est aimer Dieu. Nous devons aimer Dieu dans la création, dans les pauvres, les malheureux, dans l'apaisement des différends entre les peuples ; etc... Sur le second point, le prédicateur s'attarda longuement ; il parla de la haine des ennemis pour être digne de notre passé et de notre avenir qui, s'il plaît à Dieu, sera beau. Il développa ses exhortations avec beaucoup d'ardeur et fit les applications voulues aux deux pays où la crise était aiguë à cette époque. Il termina cette seconde partie en disant : nous ne voulons pas accepter l'abaissement et le mépris. Nous avons besoin d'agir bien et de haïr ; nous devons apprendre l'art de haïr, c'est le hadith qui le dit. La troisième partie fut plus rapide : elle rappela que retourner à l'infidélité (kufr), c'est se vouer à l'enfer. Ce serait retourner à la faiblesse. Nous libérerons les mustad'afin, les frères opprimés et nous agirons conformément au hadith. Puis ce furent les invocations traditionnelles. A la prière qui suivit, l'on récita, en deux morceaux successifs, (Coran 3,97/102 à 103/107).

ANNEXE 5

La zakât al-fitr en Kabylie algérienne

(cf. L'aumône et les redevances pieuses, *F. D. B.* , n° 91, Fort-National, 1966 (III) pp. 4-8 ; et Jean Servier, *Les portes de l'année*, Paris, Laffont, 1962, pp. 338-341).

(*F. D. B.*) La zakât al-fitr est Ifetra... Ifetra est une aumône que l'on fait pour que le Jeûne soit valable lors de son achèvement. Chacun donne ce qui fait la base de son alimentation : celui-ci, du blé, un autre, de l'orge, celui-là, de la semoule, cet autre, du gland. S'il se trouve que sa nourriture

habituelle soit la semoule, il ne peut se permettre de ne donner que de l'orge : on croirait qu'il méprise les pauvres et son aumône ne serait pas agréée.

Quand on doit donner du blé ou de l'orge pour Ifetra, on en fait l'achat huit jours avant la fête. Quand il n'y a plus que trois jours avant la fin du Ramadan, on trie le grain, on le nettoie, comme on le fait pour la consommation domestique.

Pour chacun des membres de la famille, petits et grands, on mesure quatre modds du Prophète (: alors que la mudd désigne le quart du double-décalitre, le mudd du Prophète vaut le seizième du double). On mesure aussi la part des défunts : une poignée pour chacun de ceux dont on a souvenance, quelques poignées pour tous les autres.

La nuit qui précède le Petit Marché, on mesure Ifetra : c'est une personne d'âge, homme ou femme, faisant habituellement la prière, qui procède à cette opération (: une "priante", pour les raisons de pureté rituelle que l'on sait est donc toujours une vieille femme). S'il n'y a pas de vieillard dans la maison, on fait venir une vieille femme de la parenté.

Lorsqu'elle commence à mesurer, elle cite d'abord le plus âgé : c'est le "pater familias" qui vient en premier ; ensuite, son fils ; puis, ses enfants dans l'ordre de naissance : la vieille femme remplit le boisseau jusqu'au bord et prononce les souhaits en le tassant.

Pour les hommes, elle dit : Ceci est pour un tel : Seigneur, que son jeûne lui soit favorable pour la prolongation de sa vie : puisse-t-il le recommencer chaque année.

Pour les femmes, elle dit : Seigneur, agréé son jeûne, allonge ses jours pour qu'elle puisse profiter des succès de ses enfants jusque dans une vieillesse avancée.

Pour les jeunes garçons, elle dit : Dieu, montre-lui ce qui lui est utile avant qu'il ne soit trop tard, étends sur lui ta protection. Éloigne de lui les malheurs ; que dans très peu de temps tu puisses faire le Ramadan en entier.

Pour les filles : Que Dieu lui inspire de bons sentiments, rends-la belle et bonne ; qu'elle devienne comme la lune de la Fête ; qu'elle trouve un mari en bonne condition. Puisses-tu être agréée !

Pour les bébés : A ta paix, à ta santé, la durée de tes jours : puisses-tu vivre ainsi des années.

Elle en vient aux défunts, d'abord à ceux qu'elle connaît : elle les cite par leur nom : Fais-le leur parvenir, Seigneur, dit-elle, avec les rafraîchissements du Paradis.

Elle finit par les oubliés et, en versant les poignées de grains : Ceci pour ceux que je connais et pour ceux que je ne connais pas ; celui dont je me souviens et celui que j'ai oublié ; pour ceux qui attendent quelque chose de nous. Seigneur Tout-Puissant, répartis-le leur équitablement.

C'est le jour même de la Fête que l'on donne Ifetra. De très bon matin, avant l'appel à la prière, les habitués de cette aumône commencent à faire entendre leur appel. On leur distribue la part des femmes et des enfants, garçons et filles, qui ont jeûné, ainsi que celle des défunts. Nous en mettons de côté pour les femmes qui nous ont demandé Ifetra avant la Fête. Elles ont honte de venir la recevoir ce jour-là sur le pas de la porte. Elles en ont besoin comme d'un remède, pour un malade de la fièvre, pour les femmes qui souhaitent avoir des enfants ou celles dont les enfants meurent en bas âge ou souffrent de défaillance.

Quand elles ont réuni une certaine quantité, elles remettent le tout à leur mari qui ira le vendre au marché et, avec cet argent, achètera à sa femme ce qui lui fera plaisir : un bouc, un coq.

Au lever du jour, la part des hommes est donnée au chikh. S'il y a un homme à la maison, c'est lui qui la lui portera ; sinon, on la fait porter par un enfant ou une vieille femme : le chikh (remercie) par des bénédictions.

La part des enfants, garçons et filles, qui n'ont pas jeûné, est consommée par la famille ou donnée à qui en demande.

La part des bébés qui têtent encore est donnée à la sage-femme : le matin même de la Fête, on la lui porte chez elle : elle formule des souhaits de bénédiction.

(Servier) La Fête qui clôt le jeûne du Ramadan est l'une des plus populaires de l'Islam maghrébin. Dans toutes les régions... , le fait essentiel est l'offrande faite aux pauvres au nom des vivants et des morts, offrande faite en céréales Sans doute, dans l'année scolaire, cette coutume trouvait sa place dans les moissons, lorsque est prélevée la part de Dieu, avant que le grain ne soit enfermé dans les jarres et les greniers souterrains. Chez les Beni 'Ammer de la vallée de la Soummam, les pauvres reçoivent leur part sur l'aire à battre indifféremment à la fin des moissons, pour l'Ashura ou le dernier jour du mois de Ramadan. La mesure de céréales qui leur est donnée porte le nom de Ifetra. Le souvenir de la fin des moissons persiste dans un dicton des At-Yenni : "La fetra est la Porte de l'Année".

Dans toute l'Algérie, il est louable de manger la nuit qui précède la Fête comme si le jeûne devait se poursuivre le lendemain. En Grande Kabylie, le jour même de la fête, avant le lever du soleil, les femmes vont sur les tombes dans les cimetières pour offrir aux mendiants venus nombreux du café noir et des beignets. Dans toutes les campagnes, la femme la plus âgée de la maison distribue Ifetra, l'aumône faite aux pauvres au nom des vivants et des morts. Dans l'Ouest algérien, cette offrande est mesurée à la main, en jointées, d'orge et de blé mélangés, à raison de quatre à chacun des membres de la famille qui, ensuite, les distribuent en aumône. En Kabylie, il existe une mesure spéciale dite "mudd ennebi" - la mesure de Dieu - d'une contenance d'un quart de décalitre environ. Généralement, c'est un récipient en bois d'olivier ou de frêne que possède dans le village une famille bien déterminée, souvent la famille de l'ancêtre fondateur, celle qui est chargée de l'ouverture des labours. Dans les villes, ces mesures sont en cuivre, ornées de versets du Coran ciselés ; autrefois, avant d'être vendues comme cache-pots chez les antiquaires, elles servaient à mesurer la part des pauvres à la fin du jeûne du Ramadan.

La vieille maîtresse de maison verse chaque part une à une dans un sac en prononçant des souhaits (cf. texte précédent)... Toute la maisonnée rassemblée répond à la vieille femme lorsqu'elle verse une part en son nom : "Que ta vie soit prolongée et que tu puisses ainsi mesurer tous les ans notre offrande". Puis la vieille femme met de côté la part du Prophète qui a été mesurée la première au nom du plus vieil homme de la maison, elle est donnée au maître de l'école coranique, au shaykh de la zawya voisine, ou à défaut, au chef du village... Les femmes en deuil ou celles qui n'ont pas d'enfants reçoivent une fetra qu'elles peuvent vendre, et dont le prix sert à acheter une volaille avec laquelle elles accomplissent les rites du sacrifice d'expulsion (asfel). L'argent obtenu par la vente de la fetra est un lien magique puissant et les œufs ou les victimes sacrificielles qu'il permet d'acheter sont plus que d'autres capables de guérir des maladies ou de faire disparaître la stérilité.

Pendant les trois jours que dure la fête, les paysans et citadins se font des visites et s'offrent des pâtisseries : les enfants font leurs visites le matin, étreignant des vêtements neufs, ils reçoivent en cadeau des jouets ou de petits vases en terre contenant des œufs durs ou des gâteaux. Les gens plus âgés font leurs visites le soir.

En Kabylie, le dernier jour de Ramadan est un jour de marché, les villageois aisés se cotisent pour acheter des veaux et des bœufs qu'ils font abattre et dépecer par des bouchers. En Grande Kabylie, la sage-femme accomplit les rites de "tukksa n-tusherka" - l'enlèvement de l'association - sur les garçons non circoncis et les fillettes impubères.

NOTES

1. Pour cette fête, cf. *Comprendre saumon* n° 8 (11/8/56), La fête de l'Achoura
2. Pour cette fête, cf. *Comprendre saumon* n° 10 (5/10/56), La fête du Mouloud et l'idéalisation de Mohammed.
3. Pour cette fête, cf. *Comprendre saumon* n° 7 (13/7/56) l'Aïd el-kebir, et n° 6 (13/7/56), Le pèlerinage musulman à la Mekke (Hajj).
4. Les documents *Comprendre* abondent sur le Ramadan : saumon n° 1 (3/5/56), Le jeûne du-mois de Ramadan ; n° 42 (15/7/61), Jeûne et progrès économique. ; n° 68 (15/12/64), Cas de conscience posés aux musulmans par le jeûne ; n° 69 (31/12/64) Valeurs spirituelles du jeûne de Ramadan ; bleu n° 1 (3/5/56), Notre attitude en face du jeûne musulman ; n° 10 (11/3/57), Au sujet du jeûne du mois de Ramadan ; blanc n° 22 (15/4/60) Le jeûne du Ramadan à l'épreuve en Tunisie ; n° 42 (1/7/63) Ramadan algérien 1963.

5. Sur l'aumône, on consultera les documents *Comprendre* suivants : saumon n° 25 (14/1/59), l'Aumône légale ; n° 60 (1/12/63), L'Islam et les pauvres.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--